

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2012

Présents : Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER, Frédéric BOLMONT, Florence PESENTI, Christine COTTIN, Marie Danielle ARNAUD.

Absents non excusés : Jean-François BOUVAT, Valérie EYMARD.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès verbal du 24/04/2012

Approuvé à l'unanimité.

Achat matériel de déneigement

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre, s'est réunie le 03/05/2012 pour ouvrir les offres des entreprises arrivées en mairie en heure et date conformément à l'appel à candidature lancé.

Au vu des offres, des critères déterminés, de l'expertise sur place par les membres de la commission le 27/04/2012 du matériel pré sélectionné et de la délégation de signature donnée au maire par délibération du 24/04/2012 d'acheter ce matériel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix fait par la Commission d'Appel d'Offre et retient l'offre présentée par l'entreprise PEILLET soit :

Tracteur Mac Cormick d'occasion MTX 135 pour 40.000 € HT

Chargeur MXT12 neuf pour 11.400 € HT

Il est précisé qu'un emprunt de 50.000 € sera réalisé. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal quand toutes les offres des banques seront arrivées.

C.C.V. : Approbation des statuts modifiés par Conseil Communautaire du 26/04/2012

Le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté des Communes du Vercors adoptés lors du Conseil Communautaire séance du 26 Avril 2012. Ces modifications ont été prises lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget et concernent le retrait des compétences suivantes qui seront rendues aux communes membres :

- Création, aménagement et entretien des aires de pique-nique.
- Transfert en fourrière des animaux.

Il rappelle que l'adoption de ces statuts doit faire l'objet de délibérations concordantes des communes membres.

Modifications adoptées à l'unanimité.

Travaux appartement école : Avenant volets

Monsieur le Maire expose qu'après avoir démonté les volets existants pour changer les huisseries il a été constaté que ceux-ci étaient totalement endommagés. Il est donc nécessaire de passer un marché complémentaire avec l'entreprise Lemiere David sur les bases du devis fourni pour la pose de volets roulants en aluminium de couleur blanc avec motorisation.

Montant du marché initial 3.350,00 € HT soit 3.584,50 € TTC

Avenant n°1 au marché initial 2.300,00 € HT soit 2.461,00 € TTC

Nouveau montant du marché 5.650,00 € HT soit 6.045,50 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de la commune placé en école Privée à Die

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16/09/2008 la commune avait décidé de n'accéder à aucune demande de participation aux frais de scolarité d'enfants scolarisés hors du territoire communal, que ce soit en établissement public ou privé, hormis les trois cas dérogatoires prévus par l'article L212-8 du code de l'éducation.

En février 2012 l'école privée Notre Dame de Die a fait parvenir à la mairie une facture de frais de scolarité pour un enfant de notre commune pour l'année scolaire en cours (2011-2012). Un courrier de refus de paiement a été adressé à cette école demandant de nous informer de la situation de cet enfant (s'il rentrait dans un des trois cas dérogatoires). Les parents de cet enfant ont informé qu'en il rentrait dans ces dispositions.

Avec une abstention, les élus décident donc de payer les frais de scolarité de cet enfant selon les dispositions réglementaires fixées par le Code de l'Education et calculé en fonction des dépenses de fonctionnement de l'année 2010-2011.

Remboursement anticipé emprunt DEXIA

Le Maire rappelle qu'un emprunt en francs Suisses auprès de la banque Dexia avait été fait en 2002 pour l'achat de tènements immobiliers. Cet emprunt devrait se terminer en juin 2017.

Considérant les difficultés actuelles liées à de tels emprunts, la municipalité a étudié la possibilité de rembourser de façon anticipée celui-ci.

Les conditions de remboursement posées par Dexia étant tellement complexes et difficiles à prévoir sur la durée que les élus, à l'unanimité, décident de laisser courir l'emprunt actuel.

Bail commercial grotte de la Luire : Avenant pour changement de propriétaire

Le Maire rappelle qu'un bail commercial avait été signé le 26/09/2006 entre la société Cromignon et la commune pour une durée de 9 années.

La Société Cromignon venant d'informer la municipalité de la cession de leur fonds de commerce à la Société Vercors Légend avec prise d'effet au 1^{er} mai 2012, il y a lieu d'établir un avenant au bail en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'établir cet avenant qui devra prendre en considération la délibération n°4-1 du 24/04/2012 et missionne Maître Sylvie Chef d'Hôtel Dieval, Notaire, pour la rédaction de celui-ci.

Questions diverses

Litige chemin rural La Britière : Le Maire rappelle que la commune, afin de régler au mieux ce litige, a fait intervenir son cabinet d'assurance dans le cadre de la protection juridique. Un expert agréé a été missionné (cabinet Poly Expert) pour faire une première expertise pour le compte de la commune et répondre aux demandes de M. Pascal Marcon le plaignant.

Une contre expertise programmée le 13/06/2012 est demandée par l'assurance de M. Marcon à laquelle la municipalité est conviée.

Marcel Algoud demande aux membres de la commission chemin ruraux de bien vouloir y assister.

Association Maison Pour Tous : De façon à pouvoir avancer dans les décisions à prendre pour le calcul du versement d'une aide à cette association, Marcel Algoud propose de calculer la subvention à verser par chaque commune du canton au prorata du nombre d'habitants/commune. Il demande aux membres du conseil l'autorisation de faire cette proposition à la C.C.V.

Adopté à l'unanimité.

Francis Chevreux rappelle que normalement un groupe de travail devait être mis en place à la CCV avec des membres de chaque commune, ce qui n'a pas encore été fait.

Il est également rappelé que certaines communes participent gracieusement au fonctionnement d'autres associations de type cantonales (la commune de St Martin en Vercors prête quasiment toute l'année sa salle des fêtes pour le théâtre, la chorale et autres. Notre commune prête à l'année une salle communale à l'association de couture). A ce titre il pourrait être demandé une aide particulière pour la salle à la commune de La Chapelle en Vercors ou une participation de toutes les communes aux associations de type inter communales.

SIEAV : Christophe Morini informe que des travaux vont débiter pour la réparation du réseau avenue de Provence à La Chapelle en Vercors et pour le raccordement du hameau de la Bessée.

Terrain plateforme bois : Francis Chevreux informe les élus que la CCV rencontre de grosses difficultés dans la recherche de terrain pour l'implantation de cette plateforme. Après avoir trouvé un terrain sur la commune de Vassieux, des riverains se préoccupant des nuisances possibles ont créé un collectif contre cette implantation. De nouvelles recherches sont en cours.

Aire de jeux lotissement de La Bessée : Francis Chevreux informe que la petite cabane de jeux pour les enfants a été restaurée et qu'une nouvelle balançoire va être installée. Si de nouveaux actes de détérioration sont constatés l'ensemble des jeux sera enlevé.

Feu d'artifice : Les membres de la commission ont décidé de retenir la proposition faite par les Drapeaux Unics.

Séance terminée à 23h00.

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 19/06/2012.